



**PRÉFÈTE
DE L'OISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires**

**Arrêté portant abrogation de
l'arrêté préfectoral de mise en demeure du 24 mai 2019
M. Abdel-khalek GHERIBI
Commune de Valdampierre**

La Préfète de l'Oise
Chevalier de la Légion d'honneur
Commandeur de l'ordre national du Mérite

Vu le code de l'environnement, notamment les livres V des parties législative et réglementaire relatifs aux installations classées pour la protection de l'environnement ;

Vu le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de Mme Corinne Orzechowski en qualité de préfète de l'Oise ;

Vu l'arrêté préfectoral du 24 mai 2019 mettant en demeure M. Abdel-khalek GHERIBI d'évacuer les véhicules hors d'usage présents sur son terrain situé sur le territoire de la commune de Valdampierre ;

Vu l'arrêté préfectoral du 5 août 2022 donnant délégation de signature à M. Sébastien Lime, secrétaire général de la préfecture de l'Oise ;

Vu le rapport de l'inspection des installations classées transmis à l'exploitant par courrier du 16 décembre 2022, conformément aux articles L. 171-6 et L. 514-5 du code de l'environnement ;

Vu l'absence de réponse de l'exploitant au terme du délai déterminé dans la transmission du rapport susvisé ;

Considérant ce qui suit :

1. Lors de la visite du 1^{er} décembre 2022, l'inspecteur des installations classées a constaté la présence de 9 véhicules sur le terrain de M. GHERIBI ;

2. Pour 5 de ces véhicules, M. GHERIBI a présenté des papiers attestant qu'ils sont sa propriété ou celle de ses enfants ;
3. Pour les 4 autres véhicules, M. GHERIBI a transmis un "certificat de cession d'un véhicule d'occasion" daté du 1^{er} décembre 2022 au profit de la société FDD située à Aubervilliers (93) ;
4. Les véhicules n'ont pas été cédés pour destruction et la société FDD est immatriculée au registre national du commerce et des sociétés pour les activités de "dépannage de tous véhicules, enlèvement de véhicules, assistance routière, achats et ventes de véhicules d'occasions" ;
5. Aucun véhicule hors d'usage n'est stocké sur le terrain de la propriété de M. GHERIBI ;

Sur proposition de Monsieur le secrétaire général de la préfecture de l'Oise,

ARRÊTE

Article 1^{er} :

L'arrêté préfectoral de mise en demeure du 24 mai 2019 pris à l'encontre de M. Abdel-khalek GHERIBI, pour les activités exercées 10 rue Neuve sur la commune de Valdampierre, est abrogé.

Article 2 :

La présente décision est soumise à un contentieux de pleine juridiction.

Elle peut être déférée au tribunal administratif d'Amiens, 14 rue Lemerchier 80000 Amiens, dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application Télérecours citoyen accessible sur le site www.telerecours.fr

Article 3 :

Un extrait du présent arrêté est affiché en mairie de Valdampierre pendant une durée minimum d'un mois et une copie du présent arrêté est déposée aux archives de la mairie pour être mise à disposition de toute personne intéressée.

Le maire de Valdampierre fait connaître, par procès verbal adressé à la préfète de l'Oise, l'accomplissement de cette formalité.

L'arrêté est publié sur le site internet « Les services de l'État dans l'Oise » à la rubrique installations classées au titre du mois de signature concerné, à savoir :

<http://www.oise.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Les-installations-classées/Par-arrêtés>

Article 4 :

Le secrétaire général de la préfecture de l'Oise, le maire de Valdampierre, le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Hauts-de-France, le directeur départemental des Territoires de l'Oise et l'inspecteur de l'environnement sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Beauvais le **28 DEC. 2022**

Pour la préfète ~~du~~ par délégation,
le secrétaire général

Sébastien LIME

Destinataires :

Monsieur Abdel-Khalek GHERIBI

Monsieur le maire de la commune de Valdampierre

Monsieur le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Hauts-de-France

Monsieur l'inspecteur de l'environnement s/c de Monsieur le chef de l'unité départementale de l'Oise de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Hauts-de-France

